

LA SOCIETE ENNAKL Automobiles SA
Capital Social: 30 000 000 TND
Siège Social : Zone Industrielle La Charguia II -Tunis
RC : B117641996 MF : 1949 C/A/M/000

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Messieurs les Actionnaires de la société **ENNAKL AUTOMOBILES S.A** sont invités à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le mardi **16 Mai 2017 à 9H00** au **siège de AMEN BANK** sis à Tunis Avenue Mohammed V -. 1002 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1.** Lecture du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2016 ;
- 2.** Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur les comptes individuels, consolidés et IFRS dudit exercice et sur les opérations visées aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales ;
- 3.** Approbation des conventions règlementées prévues par les dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales et des états financiers relatifs à l'exercice 2016 ;
- 4.** Quitus aux administrateurs pour la gestion 2016 ;
- 5.** Affectation des résultats de l'exercice 2016 ;
- 6.** Fixation du montant des jetons de présence pour l'exercice 2017 ;
- 7.** Fixation de la rémunération du comité permanent d'audit pour l'exercice 2017 ;
- 8.** Nomination de nouveaux administrateurs ;

PROJET DE RESOLUTIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire après avoir entendu lecture du rapport du conseil d'administration et des rapports des commissaires aux comptes approuve les états financiers individuels, consolidés et IFRS de l'exercice 2016 et le rapport d'activité tels qu'ils ont été présentés par le conseil d'administration.

Elle donne en conséquence quitus entier et sans réserve aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2016.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à -----

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire après avoir entendu lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes, établi en exécution des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, approuve les opérations et conventions citées par ce rapport.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à -----

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire approuve l'affectation du bénéfice net de l'exercice clos le 31 décembre 2016 comme ci-dessous :

DESIGNATION	MONTANT
Résultat net de l'exercice	28 355 880,898
Résultat reporté	6 238,611
Résultat distribuable :	28 362 119,509
Dividendes 65% de capital soit 0.650 Dinars/action	19 500 000,000
Prélèvement Fonds social (3% du résultat net)	850 676,427
Autres réserves	8 000 000,000
Report à nouveau 2016	11 443,082

Mise au vote, cette résolution est adoptée à -----

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire approuve la distribution du premier dividende au taux de 65%, soit 0.650 dinars par action. Ces dividendes seront mis en paiement à partir du -----
-----.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à -----

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire décide, sur proposition du conseil d'administration du 15 mars 2016, d'allouer à chaque membre du conseil d'administration un montant de mille (1.000) dinars bruts par présence et ce, à titre de jetons de présence pour l'exercice 2017.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à -----

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire, sur proposition du conseil d'administration du 16 mars 2017, fixe la rémunération des membres du comité permanent d'audit à la somme de totale de vingt mille (20 000) dinars bruts pour l'exercice 2017.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à -----

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que les mandats d'administrateurs suivants arrivent à échéance lors de la présente Assemblée :

- La société PARENIN
- Monsieur Mohamed EL ECHMI BLOUZA

L'assemblée Générale des actionnaires décide de nommer pour une durée de trois ans qui expirera lors de la réunion de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2019, les administrateurs suivants :

-
-

En conséquence de cette décision, la composition du conseil d'Administration sera comme suit:

Administrateurs	Echéance du mandat (AGO qui statuera sur les états financiers de
<ul style="list-style-type: none"> • Monsieur Ibrahim DEBACHE • La société COMAR • PGI HOLDING • PGH • Monsieur Malek CHAHED • Monsieur Mohamed BOUATTOU • La société AMEN BANK • La société TUNISIE LEASING • La société TDS • La société SPI • • 	<ul style="list-style-type: none"> • 31 décembre 2017 • 31 décembre 2018 • 31 décembre 2018 • 31 décembre 2018 • 31 décembre 2018 • 31 décembre 2019 • 31 décembre 2019

HUITIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire confère tous pouvoirs au représentant légal de la société ou son mandataire en vu d'accomplir toutes formalités de dépôt et de publication prévues par la loi.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à -----